

**Conseil d'administration du lundi 4 décembre 2023 à 14h00**  
**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 décembre à 14h00, le conseil d'administration, dûment convoqué le 27 novembre, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS sous la présidence de madame Dominique RABELLE, présidente.

Sont présents : Dominique RABELLE, présidente,  
Laetitia CHAGUÉ, Jacqueline COUSSY, Françoise DODIN, Ginette RAGANAUD et Françoise SIMON

Ont donné procuration :

Carole LALLEMAND a donné procuration à Jacqueline COUSSY

Annie LESPAGNOL a donné procuration à Éric PROUST

Excusé : Éric PROUST

Absente : Linda SNELL-PALLAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désignée secrétaire de séance : Jacqueline COUSSY

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023
2. Présentation des décisions de la commission permanente du 7 novembre.
3. Projets de délibérations  
035-2023-Budget principal du CCAS – Décision modificative N°2 de l'exercice 2023  
036-2023- Activité physique adaptée : renouvellement de la convention en 2024
4. Questions diverses

### **1-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE** le procès-verbal du 7 novembre 2023.

### **2-PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 NOVEMBRE ET DES PRESTATIONS EN NATURE ATTRIBUÉES**

### **3-DÉLIBÉRATIONS**

#### **035-2023-BUDGET PRINCIPAL DU CCAS-DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 et L 2313-1 et suivants,  
Vu la délibération n°012-2023 du conseil d'administration du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif principal du CCAS de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°031-2023 du conseil d'administration du 7 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget primitif principal du CCAS ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du CCAS ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

**D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Imputations				Opération	Dépenses	Recettes
Article	Chap.	Fonction	Libellé			
74741	74	020	Communes membres du GFP			28 000,00 €
64111	012	020	Rémunération principale		28 000,00 €	
			<b>Total fonctionnement</b>		<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>
			<b>Total général</b>		<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>

### **036-2023- ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION EN 2024**

Par délibération en date du 10 décembre 2015, il avait été décidé de proposer aux résidents de la résidence du parc une activité physique adaptée et accessible aux personnes âgées et handicapées animée par une intervenante diplômée.

Il a été décidé par convention de confier l'exécution de cette prestation au groupe associatif « Siel Bleu ».

Considérant le vif succès remporté par cette activité,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

**D'APPROUVER** le renouvellement de la convention selon les modalités suivantes pour l'année 2024 : Intervention d'une heure une fois par semaine le jeudi de 14h30 à 15h30 moyennant un coût horaire de 59 €. Une cotisation annuelle de 15 € sera également demandée à l'établissement.

**D'AUTORISER** madame la présidente à signer la convention 2024 jointe à la présente délibération.

### **Questions diverses**

*\*Madame Françoise DODIN évoque l'absence des résidents pour la tenue du stand de l'association des quatre saisons au marché de Noël de dimanche et suggère de procéder différemment l'année prochaine.*

*\*Madame Françoise DODIN demande la possibilité d'avoir un minibus compatible avec les fauteuils roulants pour le repas du 20 décembre pour deux résidentes.*

*\*Madame Jacqueline COUSSY explique qu'un service de minibus sera disponible pour les aînés et précise qu'une aide à domicile transportera personnellement madame DAVID.*

*\*Madame la présidente souhaite évoquer l'augmentation du tarif du loyer de la résidence pour 2024. Elle rappelle que la commune verse une subvention de 478 000 € au CCAS qui reverse une subvention d'équilibre de 120 000 € au budget annexe du foyer logement. Elle fait part de l'audit du SGC qui signale que le loyer de la résidence du parc est le plus faible de Charente-Maritime (de 529,77 € à 1 500,00 €) et préconise une augmentation du loyer. Elle indique que 27 résidents perçoivent l'APL de 5 à 381 €.*

*\*Madame la présidente signale qu'une réflexion est aussi engagée sur le service des portages repas hors commune avec seulement un client à Saint-Denis et huit à La Brée.*

*\*Madame la présidente présente le guide des délégations territoriales « Tout près, tous prêts à aider » édités par le département.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30

Prochain conseil d'administration : mardi 13 février 2024

Saint-Georges-d'Oléron le 5 décembre 2023

La secrétaire de séance,  
Jacqueline COUSSY



La présidente,  
Dominique RABELLE

